

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00706

Numéro SIREN : 481 173 946

Nom ou dénomination : CAP ANTILLES

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt 2791

CAP ANTILLES

Plaquette
31/12/2020

*Copie certifiée conforme à l'original
Fort de France, le 31/08/2021*


*Sylvain REINACH
Gérant*

CAP ANTILL
55 Rue Marie Thérèse Lung Fou
97200 FORT DE FRANCE
SIRET 481 173 946 00015 - APE 7729 Z
Tél. 0596.39.33.33 - Fax 0596.39.30.87

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation de présentation des comptes	4
1	<i>Comptes annuels</i>	5
1.1	Bilan actif	6
1.2	Bilan passif	7
1.3	Compte de résultat	8
1.4	Bilan actif (détail)	10
1.5	Bilan passif (détail)	12
1.6	Compte de résultat (détail)	13
2	<i>Gestion</i>	16
2.1	Soldes Intermédiaires de Gestion - Négoce	17
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	18
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	19
3.2	2065 bis	20
3.3	2050 Bilan actif	21
3.4	2051 Bilan passif	22
3.5	2052 Compte de résultat	23
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	24
3.7	2054 Immobilisations	25
3.8	2055 Amortissements	26
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	27
3.10	2057 Etat des créances et dettes	28
3.11	2058-A Détermination résultat fisc.	29
3.12	2058-B Déficits prov. non deduct.	30
3.13	2058-C Affectation du résultat	31
3.14	2059-A Détermin. plus moins-values	32
3.15	2059-B Affectation plus values C/T	34
3.16	2059-C Suivi des moins values L/T	35
3.17	2059-D Affectation plus values L/T	36
3.18	2059-E Détermination VA produite	37
3.19	2059-F Capital social	38
3.20	2059-G Filiales	39
3.21	Détail des charges constatées d'avance	40
3.22	2065 Impôt sur les sociétés	41
3.23	2065 bis	42
3.24	2058-A Bis	43
3.25	2058-B Bis	44

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

3.26	2058-ER Société	45
3.27	2058-ES Société	46
3.28	2058-FC	47
3.29	2065 Impôt sur les sociétés (Grpe)	48
3.30	2058-CG	49
3.31	2058-DG	50
3.32	2058-ER Groupe (ex. décl)	51
3.33	2058-ES Groupe (ex. décl)	52
3.34	2058-PAP (filiales)	53
3.35	2058-PV	54
3.36	2058-RG	55
3.37	2058-SG	56
3.38	2058-TS	57
3.39	2029-B	58
3.40	2029-B Bis	60



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité EURL CAP ANTILLES relatifs à l'exercice 01/01/2020 au 31/12/2020 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 183 350
- Chiffre d'affaires : 47 953
- Résultat net comptable : -8 181

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

-

-

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

-

-

-

Fait à fort de france
Le 17 mai 2021

Aurélien Nicaud
Expert-comptable

CAP ANTILLES

31/12/2020

Plaquette

Comptes annuels



Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels		6 252	6 252		
	Autres immobilisations corporelles		3 386	3 319	67	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	9 639	9 572	67	647	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	7 500		7 500	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
	Autres immobilisations financières	605		605		
	TOTAL	8 105		8 105	8 105	
Total de l'actif immobilisé		17 744	9 572	8 172	8 752	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	2 003		2 003	
		TOTAL	2 003		2 003	2 003
	Avances et acomptes versés sur commandes				615	
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	26 409	26 409	24 767	
		Autres créances	130 517	130 517	144 627	
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	156 927		156 927	169 394	
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	16 040		16 040	5 591	
	TOTAL	16 040		16 040	5 591	
Charges constatées d'avance		205		205	219	
Total de l'actif circulant		175 178		175 178	177 825	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		192 922	9 572	183 350	186 577	
Renvois :					605	
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	670	670	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	59 355	62 007	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-8 180	-2 651		
Situation nette avant répartition	59 344	67 525		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	59 344	67 525	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38	89	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	110 106	108 657	
		Total	110 145	108 747
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 707	3 091	
	Dettes fiscales et sociales	4 704	714	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 447	6 500		
Instrument de trésorerie				
	Total	13 860	10 305	
Produits constatés d'avance				
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	124 005	119 052	
Écarts de conversion passif				
	TOTAL DU PASSIF	183 350	186 577	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an				
à moins d'un an				
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	124 005	119 052		
(3) dont emprunts participatifs				

Périodes	01/01/2019	31/12/2019	Durées	12 mois
	01/01/2020	31/12/2020		12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				306	
	Production vendue : - Biens					
	- Services	47 953		47 953	53 519	
	Chiffre d'affaires net	47 953		47 953	53 826	
	Production stockée					
	production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			24 696		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 005		
	Autres produits			16	0	
	Total			75 671	53 826	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises			155	155	
	Achats					
	Variation de stocks			3 005	50	
	Matières premières et autres approvisionnements			107	270	
	Achats					
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			60 561	67 974	
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 566	1 674	
	Salaires et traitements			7 000	6 000	
	Charges sociales			10 875	9 020	
			580	1 111		
Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements				
	• sur actif circulant	provisions				
	• pour risques et charges			525		
Autres charges				1		
	Total			83 852	86 783	
	Résultat d'exploitation	A		-8 180	-32 957	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)					
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total					
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)				68	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total				68	
	Résultat financier	D			-68	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				E	-8 180	-33 026

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		629
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		30 500
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		31 129
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 096
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		1 096
Résultat exceptionnel		F	30 032
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-342
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-8 180	-2 651
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		11 662 15 040
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019
Installations techn. mat. out. industriels	6 252,85	6 252,85
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL (1)	6 252,85	6 252,85
Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.	-6 252,85	-6 252,85
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	-6 252,85	-6 252,85
Autres immobilisations corporelles	3 386,98	3 386,98
21810000 INST.AGENC.DIVERS	658,00	658,00
21830000 MAT.BUREAU &INFORMAT	2 728,98	2 728,98
Amort. prov. autres immob. corporelles	-3 319,82	-2 739,39
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERS	-612,91	-393,58
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &IN	-2 706,91	-2 345,81
Total Immobilisations corporelles	67,16	647,59
Autres participations	7 500,00	7 500,00
26100000 TITRES DE PARTICIPAT	7 500,00	7 500,00
Autres immobilisations financières	605,00	605,00
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEME	605,00	605,00
Total Immobilisations financières	8 105,00	8 105,00
TOTAL Actif immobilisé	8 172,16	8 752,59
Marchandises	2 003,88	5 009,68
37000000 STOCKS DE MARCHANDIS	2 003,88	5 009,68
Prov. marchandises	0,00	-3 005,80
39710000 DEPRECIATION STOCK MARCHANDISE	0,00	-3 005,80
Total Actif circulant - Stocks	2 003,88	2 003,88
Avances et acomptes sur commandes	0,00	615,12
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMA	0,00	615,12
Clients et comptes rattachés	26 409,86	24 767,07
41110000 CLIENTS	0,00	15 650,11
41810000 CLIENTS FACT. A ETAB	26 409,86	9 116,96
Autres créances	130 517,73	144 627,87
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS	123,17	115,16
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	569,00	7 191,00
44571000 TVA COLLECTEE	0,31	0,00
44586000 TVA S/FACT.NON PARVE	155,07	147,48
45100000 C/C CAP ANTILLES INTERNATIONAL	34 097,11	20 258,72
46710000 CAPELLI TEMPEST 505 EASY CAP NORD	14 104,30	18 940,06
46711000 CAP NORD 314	1 946,70	2 614,14
46712000 CAP NORD 342	43 782,48	50 982,43
46713000 CAP NORD 343	23 656,04	29 695,88
46721000 TEMPEST 700 CAP NORD	5 409,55	14 683,00
46871000 PRODUITS A RECEVOIR	6 674,00	0,00
Total Créances	156 927,59	169 394,94

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	16 040,83	5 591,95
51220000 BRED	16 023,44	5 499,56
53100000 CAISSE	17,39	92,39
Total Divers	16 040,83	5 591,95
Charges constatées d'avance	205,78	219,35
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AV	205,78	219,35
Total Actif circulant	175 178,08	177 825,24
TOTAL ACTIF	183 350,24	186 577,83

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capital	7 500,00	7 500,00
10100000 CAPITAL	7 500,00	7 500,00
Réserve légale	670,00	670,00
10610000 RESERVE LEGALE	670,00	670,00
Report à nouveau	59 355,39	62 007,36
11000000 REPORT A NOUVEAU	59 355,39	62 007,36
Résultat de l'exercice	-8 180,55	-2 651,97
Résultat de l'exercice	-8 180,55	-2 651,97
Capitaux propres	59 344,84	67 525,39
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	38,92	89,39
51860000 BANQUES INTERETS COU	38,92	89,39
Emprunts et dettes financières divers	110 106,28	108 657,65
45510000 COMPTE COURANT - SYLVAIN REINACH	110 106,28	108 657,65
Emprunts et dettes assimilées	110 145,20	108 747,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 707,60	3 091,17
40103400 CLUB 55	2 660,00	0,00
40104100 DIGICEL	49,63	0,00
40110000 FOURNISSEURS	0,00	1 208,69
40114100 ONLY	44,97	0,00
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR	1 953,00	1 882,48
Dettes fiscales et sociales	4 704,97	714,23
43860000 ORG.SOC. CHARGES A P	2 730,00	0,00
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR	1 974,97	714,23
Autres dettes	4 447,63	6 500,00
41127080 CLIENTS CPT AOUT	4 447,63	0,00
41980000 CLIENTS RRR&AV.A ACC	0,00	3 500,00
46730000 CAP ANTILLES INTERNATIONAL	0,00	3 000,00
Dettes	13 860,20	10 305,40
Dettes et produits constatés d'avance	124 005,40	119 052,44
Total du Passif	183 350,24	186 577,83

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019	%
Ventes de marchandises	0,00	306,74	-100
70783000 VENTES DIVERS EXO	0,00	306,74	-100
Production vendue (services)	47 953,44	53 519,28	-10.4
70621000 MINI TRANSAT	460,83	510,15	-9.67
70623000 MO EXO	0,00	265,00	-100
70630000 LOCATION DE BATEAU	20 626,18	41 310,32	-50.07
70640000 PARKING BATEAU	7 898,53	3 031,08	160.58
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	17 125,62	8 402,73	103.81
70830000 PRODUITS DIVERS EXO	1 842,28	0,00	NS
<i>Chiffre d'affaires net</i>	<i>47 953,44</i>	<i>53 826,02</i>	
Subventions d'exploitation	24 696,00	0,00	NS
74000000 SUBVENTION	24 696,00	0,00	NS
Reprise amort. prov. et transferts de charges	3 005,80	0,00	NS
78173000 REPRISE PROVISION SUR STOCK	3 005,80	0,00	NS
Autres produits d'exploitation	16,46	0,29	NS
75800000 PRODUITS DIV.GESTION	16,46	0,29	NS
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>75 671,70</i>	<i>53 826,31</i>	
Achats de marchandises	155,45	155,93	-0.31
60790000 ACHATS DIVERS	35,45	0,00	NS
60791000 ACHAT DE MAIN D'OEUVRE	120,00	155,93	-23.04
Variation de stocks de marchandises	3 005,80	50,00	NS
60370000 VARIAT.STOCK MARCHAN	3 005,80	50,00	NS
Achats matières et approvisionnements	107,92	270,35	-60.08
60220000 FOURNITURES CONSOMMABLES	107,92	270,35	-60.08
Autres achats et charges externes	60 561,25	67 974,72	-10.91
60613000 CARBURANT	2 431,17	1 908,47	27.39
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT	447,89	348,43	28.55
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATI	0,00	29,99	-100
60650000 FOURN ENTRETIEN	96,94	42,21	129.66
61210000 CREDIT BAIL - MOTEURS	0,00	4 835,76	-100
61211000 CAP NORD 342	0,00	6 159,15	-100
61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER	0,00	667,44	-100
61231000 CAP NORD 343	0,00	503,12	-100
61280000 CREDIT BAIL T770	0,00	5 766,98	-100
61290000 LOCATION CAP NORD T700	0,00	9 273,48	-100
61300000 LOCATIONS	0,00	1 532,41	-100
61310000 LOCATION MOTEURS	4 835,76	0,00	NS
61311000 LOCATION CAP NORD 342	12 509,28	0,00	NS
61320000 LOCATION CAP NORD 314	667,44	0,00	NS
61320100 LOCATION PARKING BATEAUX	13 270,70	12 365,58	7.32
61331000 LOCATION CAP NORD 343	6 039,84	0,00	NS
61390000 LOCATION CAP NORD T700	9 273,48	0,00	NS
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	120,00	120,00	
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	1 750,91	8 228,09	-78.72
61560000 MAINTENANCE	269,52	269,52	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	0,00	80,22	-100
61640000 ASSURANCE LAND ROVER	879,22	43,67	NS
61650000 ASSURANCES BATEAUX	2 445,98	1 997,46	22.45

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	32,42	0,00	NS
62260000	HONORAIRES	1 825,00	1 760,00	3.69
62270000	FRAIS ACTES & CONTEN	46,33	39,81	16.38
62310000	ANNONCES ET INSERTIO	0,00	43,75	-100
62340000	CADEAUX A LA CLIENTE	0,00	1 073,78	-100
62360000	CATALOGUES ET IMPRIM	176,41	21,31	727.83
62520000	INDEMNITE KM	0,00	7 265,28	-100
62560000	MISSIONS	202,37	550,99	-63.27
62570000	RECEPTIONS	1 143,68	616,46	85.52
62580000	FRAIS DE DEPLACEMENT	109,54	28,56	283.54
62610000	AFFRANCHISSEMENT	0,00	29,35	-100
62620000	COMMUNICATION PORTABLE	1 079,97	1 058,84	2
62710000	FRAIS BANCAIRES	721,77	934,27	-22.75
62730000	FRAIS REM CB	185,63	148,39	25.1
62740000	FRAIS ANCV	0,00	231,95	-100
Impôts, taxes et versements assimilés		1 566,00	1 674,00	-6.45
63130000	PART.FORM.CONTINUE(T	103,00	101,00	1.98
63500000	DROITS DE NAVIGATION	797,00	896,00	-11.05
63511000	CET	666,00	677,00	-1.62
Salaires et traitements		7 000,00	6 000,00	16.67
64400000	REMUNER.TRAVAIL EXPL	7 000,00	6 000,00	16.67
Charges sociales		10 875,40	9 020,03	20.57
64600000	COTIS.SOC.PERS.EXPLO	3 447,00	1 730,00	99.25
64670000	COTISATIONS EXPLOITANT FACULT.	7 428,40	7 290,03	1.9
Dot. amort. sur immobilisations		580,43	1 111,46	-47.78
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPO	580,43	1 111,46	-47.78
Dot. prov. sur actif circulant		0,00	525,96	-100
68173000	DOT.PROV.STOCKS &EN-	0,00	525,96	-100
Autres charges d'exploitation		0,00	1,13	-100
65800000	CHARGES DIV.GEST.COUC	0,00	1,13	-100
<i>Charges d'exploitation</i>		<i>83 852,25</i>	<i>86 783,58</i>	
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>-8 180,55</i>	<i>-32 957,27</i>	
Intérêts et charges assimilées		0,00	68,76	-100
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	0,00	68,76	-100
<i>Charges financières</i>		<i>0,00</i>	<i>68,76</i>	
<i>Résultat financier</i>		<i>0,00</i>	<i>-68,76</i>	
Résultat courant		-8 180,55	-33 026,03	
Produits exceptionnels op. gestion		0,00	629,00	-100
77120000	PRDT EXCEPT. NON IMPOSABLE	0,00	629,00	-100
Produits exceptionnels op. capital		0,00	30 500,00	-100
77520000	PDTS CESSION ELEMENTS ACTIFS	0,00	30 500,00	-100
<i>Produits exceptionnels</i>		<i>0,00</i>	<i>31 129,00</i>	

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019	%
Charges exceptionnelles op. capital	0,00	1 096,94	-100
67520000 VCEAC DAP IMMOS CORP	0,00	1 096,94	-100
Charges exceptionnelles	0,00	1 096,94	
Résultat exceptionnel	0,00	30 032,06	
Impôts sur les bénéfices	0,00	-342,00	-100
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS	0,00	-342,00	-100
Bénéfice ou perte	-8 180,55	-2 651,97	

CAP ANTILLES

31/12/2020

Plaque

Gestion



	Exercice au 31/12/2020	%	Exercice au 31/12/2019	%	Écart N / (N-1)	%
Ventes de marchandises		100,00	306	100,00	-306	-100,00
Coût achat marchandises vendues	3 161		205	67,14	2 955	NS
Marge commerciale	-3 161		100	32,86	-3 262	NS
Production vendue	47 953	100,00	53 519	100,00	-5 565	-10,39
Production stockée						
Production immobilisée						
Consommation de matières et sous-traitance	107	0,22	270	0,51	-162	-60,08
Marge de production	47 845		53 248	99,49	-5 403	-10,14
Chiffre d'affaires H.T	47 953	100,00	53 826	100,00	-5 872	-10,91
Marge brute globale	44 684	93,17	53 349	99,11	-8 665	-16,24
Autres achats et charges externes	60 561	126,28	67 974	126,28	-7 413	-10,90
Valeur ajoutée	-15 876	-33,11	-14 624	-27,16	-1 252	8,56
Subventions d'exploitation	24 696	51,50			24 696	100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 566	3,27	1 674	3,11	-108	-6,45
Charges sociales du personnel	17 875	37,28	15 020	27,90	2 855	19,01
Excédent brut d'exploitation	-10 622	-22,15	-31 319	-58,19	20 696	-66,08
Reprises sur charges et transferts	3 005	6,27			3 005	100,00
Autres produits	16	0,00	0		16	NS
Dotations aux amortissements et provisions	580	1,21	1 637	3,04	-1 056	-64,55
Autres charges			1		-1	-100,00
Résultat d'exploitation	-8 180	-17,06	-32 957	-61,23	24 776	-75,17
Quote-part de résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières			68	0,13	-68	-100,00
Résultat courant avant impôts	-8 180	-17,06	-33 026	-61,36	24 845	-75,23
Produits exceptionnels			31 129	57,83	-31 129	-100,00
Charges exceptionnelles			1 096	2,04	-1 096	-100,00
Résultat exceptionnel			30 032	55,78	-30 032	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			-342	-0,64	342	-100,00
Résultat de l'exercice	-8 180	-17,06	-2 651	-4,93	-5 528	208,47

CAP ANTILLES

31/12/2020

Plaquette

Déclaration et liasse fiscale




IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL CAP ANTILLES			
SIRET	4 8 1 1 7 3 9 4 6 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
55 RUE MARIE THERESE LUNG FU			
97200 FORT DE FRANCE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées LOCATION DE BATEAUX Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	32877
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée EBP

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
accentys 1 Ctre d'affaires dillon express 97200 fort de france	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: FORT-DE-FRANCE
	Qualité et nom du signataire: M REINACH - GERANT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

Désignation de l'entreprise : <u>EURL CAP ANTILLES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>55 RUE MARIE THERESE LUNG FU 97200 FORT DE FRANCE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET * <u>4 8 1 1 7 3 9 4 6 0 0 0 1 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>31 11 2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	6252	AS 6252		
	Autres immobilisations corporelles AT	3386	AU 3319	67	
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	7500	CV	7500	
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH	605	BI	605	
TOTAL (II) BJ		17744	BK 9572	8172	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT	2003	BU	2003	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	26409	BY	26409
		Autres créances (3) BZ	130517	CA	130517
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE	
Disponibilités CF		16040	CG	16040	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	205	CI	205	
	TOTAL (III) CJ	175178	CK	175178	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		192922	IA 9572	183350	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR			
Immobilisations :		Stocks :			
		Créances :			

Désignation de l'entreprise		EURL CAP ANTILLES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122020	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7500..)	DA	7500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	670		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	59355		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-8180		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	59344	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	110106		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4707		
	Dettes fiscales et sociales	DY	4704		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4447		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	124005		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	183350		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	124005			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : EURL CAP ANTILLES		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		47953	FK	47953
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	24696	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	3005	
	Autres produits (1) (11)			FQ	16	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	75671
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	155	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	3005	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	107	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	60561	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1566	
	Salaires et traitements *			FY	7000	
	Charges sociales (10)			FZ	10875	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	580
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	83852	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-8180	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-8180	

Désignation de l'entreprise		EURL CAP ANTILLES		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7)		(VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)		(VIII)		HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL 75671		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 83852		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN -8180		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		EURL CAP ANTILLES		31122020		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
		Dont Composants M3	KS	6252	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	658	KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			LB	2728	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	LG
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LH		LI	IJ
		Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	LM
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes			LN	9639	LO	LP
TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	7500	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	605	1U	1V	
	TOTAL IV			LQ	8105	LR	1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	17744	ØH	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	6252
		Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	658
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2728
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
		TOTAL III	IY		NG		NH	9639
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	7500	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	605	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	8105	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	17744	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise EURL CAP ANTILLES	31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6252	QA		QB		QC	6252
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	393	QE	219	QF		QG	612
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2345	QM	361	QN		QO	2706
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	8992	QV	580	QW		QX	9572
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	8992	ØP	580	ØQ		ØR	9572

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU) NY		Total général non ventilé (NW - NY) NZ						

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
	Sur stocks et en cours	6N	3005	6P	3005	6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		7A
	TOTAL III	7B	3005	TY	3005	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3005	UB	3005	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	3005		
			UG			
			UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	605	UV	UW 605	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	26409	26409		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	847	847	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	34097	34097		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	95573	95573		
	Charges constatées d'avance		VS	205	205		
	TOTAUX			VT	157738	VU 157133	VV 605
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	38	38		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4707	4707			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2730	2730			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1974	1974		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	110106	110106			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4447	4447			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	124005	VZ 124005		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	110106
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise EURL CAP ANTILLES		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le								
				3 1 1 2 0 2 0 1								
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)			I8					
		- imposées au taux de 0%			ZN							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme			WN							
		Plus-values soumises au régime des fusions			WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ					
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3							
				TOTAL I	WR							
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU							
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV						
			- imposées au taux de 0 %			WH						
			- imposées au taux de 19 %			WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY							
Majoration d'amortissement *					XD							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5			
			ZFU – TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)			Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PC			PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	0		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH) XG	24696
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC		
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD		
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)		YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	0						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	32876					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I moins II)		XI						
				Déficit (II moins I)			XJ	32876				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL						
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	32876				

Désignation de l'entreprise : EURL CAP ANTILLES		31122020		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL CAP ANTILLES										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	62007	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-2651				Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG		59355			
	TOTAL I	ØF	59355			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		59355	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	46716		XQ	46716	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	1871	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	11973	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	60561	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1463	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	103	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	1566	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	2659	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2128	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		
	– Numéro de centre agréé *					XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	-32876	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD	-37478	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **EURL CAP ANTILLES** Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>		Plus-value taxables à 19 % <small>(1)</small> <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL CAP ANTILLES Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL CAP ANTILLES</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

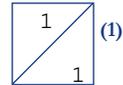
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: EURL CAP ANTILLES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 0 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
TOTAL 1		OX
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
TOTAL 2		OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
TOTAL 3		OJ
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA 0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	<input type="checkbox"/> GX	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		<input type="checkbox"/> HX
Période de référence	<input type="checkbox"/> GY	<input type="checkbox"/> GZ
Date de cessation		<input type="checkbox"/> HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET

| 4 | 8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 9 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | EURL CAP ANTILLES |

ADRESSE (voie) | 55 RUE MARIE THERESE LUNG FU |

CODE POSTAL | 97200 |

VILLE | FORT DE FRANCE |

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

|

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

|

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

| 1 |

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

| 15 |

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | | Dénomination | |
 N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |
 N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |
 N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |
 N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | M | Nom patronymique | REINACH | Prénom(s) | SYLVAIN |
 Nom marital | | % de détention | 100,00 | Nb de parts ou actions | 15 |
 Naissance : Date | 22061956 | N° Département | 972 | Commune | FORT DE FRANCE | Pays | FR |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |
 Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |
 Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |
 Adresse : N° | | Voie | |
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 8 1 1 7 3 9 4 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL CAP ANTILLES

ADRESSE (voie) 55 RUE MARIE THERESE LUNG FU

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique EURL Dénomination CAP ANTILLES INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 2 0 8 8 7 5 0 % de détention 100,00

Adresse : N° 32 Voie AVENUE MAURICE BISHOP

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Édité à partir de Loop V4z1.6

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL CAP ANTILLES			
SIRET	4 8 1 1 7 3 9 4 6 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
55 RUE MARIE THERESE LUNG FU			
97200 FORT DE FRANCE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées LOCATION DE BATEAUX Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	32877
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée EBP

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
accentys 1 Ctre d'affaires dillon express 97200 fort de france	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: FORT-DE-FRANCE
	Qualité et nom du signataire: M REINACH - GERANT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **EURL CAP ANTILLES**

N° SIRET : | 4 | 8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 9 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

	E 4	8180
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	24696
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

F 1

32876

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2	
	Déficit (II – I)	F 3	32876
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	32876

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **EURL CAP ANTILLES**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	127521
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	127521
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	32876
Total des déficits restant à reporter	H9	160397

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **EURL CAP ANTILLES**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée : **48117394600015**
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				32876
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	32876
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	32876

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

EURL CAP ANTILLES

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **48117394600015**

Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA	FB	FC	FD	FE	FF
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG				FH	
TOTAL	FK				FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL						FN
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société EURL CAP ANTILLES

N° SIRET 48117394600015

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-32876
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-32876

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL CAP ANTILLES			
SIRET	4 8 1 1 7 3 9 4 6 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
97200 FORT DE FRANCE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: LOCATION DE BATEAUX

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	37478
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
accentys 1 Ctre d'affaires dillon express 97200 fort de france	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: FORT-DE-FRANCE
	Qualité et nom du signataire: M REINACH - GERANT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société : EURL CAP ANTILLES

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	117078
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	117078
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	37478
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	154556

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **CAP ANTILLES**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée :
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				37478
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	37478
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	37478

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F⁽⁶⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

CAP ANTILLES

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

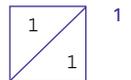
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :										EURL CAP ANTILLES																									
SIREN de la société mère :										4	8	1	1	7	3	9	4	6																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																																			
SIREN de la société intégrée :																																			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :																																			
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :										3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société-mère										EURL CAP ANTILLES																									
SIREN de la société-mère										4	8	1	1	7	3	9	4	6	0	0	0	1	5												
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble des résultats																																			
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :										3	1	1	2	2	0	2	0

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)
NO	NP	NQ	NR	NS
		Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019		
		<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)							

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **EURL CAP ANTILLES**

N° SIRET **48117394600015**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Néant *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	300731
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6 ^e alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération: montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	37478
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	37478

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE						
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit: cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : EURL CAP ANTILLES

N° SIREN de la société mère: 481173946

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 8 1 1 7 3 9 4 6 EURL CAP ANTILLES 55 RUE MARIE THERESE : 97200 FORT DE FRANCE	Adresse			
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	5 0 2 0 8 8 7 5 0 EURL CAP ANTILLES INTE: 32 AVENUE MAURICE BIS: 97200 FORT DE FRANCE FR	Adresse		100,00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse			

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : EURL CAP ANTILLES

N° SIREN de la société mère: 48117394600015

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021

I A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 8 1 1 7 3 9 4 6 EURL CAP ANTILLES 55 RUE MARIE THERESE LUNG E 97200 FORT DE FRANCE				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	5 0 2 0 8 8 7 5 0 EURL CAP ANTILLES INTERNATIO 32 AVENUE MAURICE BISHOP 97200 FORT DE FRANCE FR			100,00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse					

I B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (4)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse						
Dénomination Adresse						
Dénomination Adresse						

II A : Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										

II B : Liste des sociétés qui cessent d'être des sociétés intermédiaires, entité mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».

(4) Mentionner l'impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société intermédiaire ou étrangère, entité mère non résidente est soumise conformément au a ter du 1 de l'article 46 quater-O ZD de l'annexe III au CGI.

CAP ANTILLES
EURL au capital de 7.500 euros
Siège Social : 55 rue Marie Thérèse LUNG FOU
97200 FORT DE FRANCE
RCS FORT DE FRANCE : 481 173 946

APPROBATION DES COMPTES

DE L'EURL

« CAP ANTILLES »

CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

*Copie certifiée conforme
à l'original*

CAP ANTILLES
55 Rue Marie Thérèse Lung Fou
97200 FORT DE FRANCE
SIRET 481 173 946 00015 - APE 7729 Z
él. 0596.39.33.33 - Fax 0596.39.30.87

*Sylvain REINACH
Gérant*

Fort de France, le 30/08/2021

CAP ANTILLES
EURL au capital de 7.500 euros
Siège Social : 55 rue Marie Thérèse LUNG FOU
97200 FORT DE FRANCE
RCS FORT DE FRANCE : 481 173 946

DECISION DU GERANT ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 JUIN 2021

RAPPORT DE LA GERANCE

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2020, fait apparaître cette année une diminution du chiffre d'affaires.

2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tout sera mis œuvre pour améliorer la maîtrise des charges.

3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucune remarque particulière ne mérite d'être faite au titre de cette rubrique.

4. Activité en matière de recherche et développement

Aucune remarque particulière ne mérite d'être faite au titre de cette rubrique.

RESULTATS AFFECTATION

1. Règles et Méthodes d'établissement des comptes

Ci-dessous le détail les comptes annuels qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celle retenues pour les exercices précédents.



2. Examen des comptes et résultats

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 47 953 € contre 53 826 € au cours de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 7 000 € contre 6 000 € au cours de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 10 875 € contre 9 020 € au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitations de l'exercice ont atteint au total 83 852 € contre 86 784 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (-8 181) € contre (-32 957) €.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à (-8 181) € contre (-33 026) € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de (-8 181) € contre une perte de (-2 652) € pour l'exercice précédent.

3. Proposition d'affectation du résultat

La totalité des pertes de l'exercice s'élevant à (-8 181) € est affectée en report à nouveau créditeur.

Rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL
31/12/2019	0.00 €	0.00 €	0.00 €
31/12/2018	0.00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ci-joint le rapport spécial de la gérance, mentionnant les conventions visées par l'article L 223 – 19 du Code de Commerce.

La Gérance



CAP ANTILLES
EURL au capital de 7.500 euros
Siège Social : 55 rue Marie Thérèse LUNG FOU
97200 FORT DE FRANCE
RCS FORT DE FRANCE : 481 173 946

DECISION DU GERANT ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 JUIN 2021

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

En application des dispositions de l'article L 223 – 19 du Code du Commerce, ci-dessous le rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants, associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé, sont intervenues et / ou se sont poursuivies les conventions suivantes :

NEANT

La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the text 'La Gérance'.